

Le Fer de lance



Les consultations publiques sur la réussite éducative

Exercice sérieux ou poudre aux yeux ?



Volume 19 n° 2
21 octobre 2016

1717, rue Fleetwood
Laval (Québec) H7N 4B2

Téléphone:
450 978-1513

Télécopieur :
450 978-7075

www.sregionlaval.ca
reception@sregionlaval.ca

Heures d'ouverture

Du lundi au jeudi
de 8 h à 17 h

Vendredi
de 8 h 15 à 12 h
de 13 h 15 à 15 h 30

Rédaction :

André Arsenault

Guy Bellemare

Julie Bossé

Jennifer Gagnon

Manon Lafrance

Frédéric Sauvé

Collaboration :

Joanie St-Hilaire

Dans ce numéro:

1. Mot du président, p. 2;
2. Calendrier des activités, p. 3;
3. Équipes du préscolaire : le SERL souhaite vous rencontrer, p. 3;
4. Convention collective nationale 2015-2020 Nouveautés, p. 4;
5. Fiche de référence à la direction: en tout temps!, p. 5;
6. Consultation - pour une politique de la réussite éducative, p. 6;
7. Francisation - suivi du dossier, p. 7;
8. Projet de Loi 105: *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique*, p. 8;
9. Perfectionnement pour le personnel enseignant, p. 9;
10. Comité général de consultation : infos express, p. 10;
11. Journée mondiale des enseignants, p. 11.

1. MOT DU PRÉSIDENT



Le 29 septembre dernier, la protectrice du citoyen, M^{me} Raymonde Saint-Germain, publiait son rapport annuel. Déjà en 2015, elle s'inquiétait des effets néfastes que les mesures d'austérité pourraient engendrer sur les services que les citoyens sont en droit d'exiger et d'obtenir.

Cette fois-ci, elle déplore carrément un « *déni de service* », soulignant que, malgré leur bonne volonté, les employés du secteur public sont impuissants dans le système actuel.

Les augmentations en éducation : un leurre !

Quant à lui, le premier ministre Philippe Couillard semble tout à fait déconnecté de la réalité. En effet, il fait preuve d'un étonnant manque de sensibilité lorsqu'en guise de réponse, il affirme à la suite du dépôt du rapport : « *les discours sur les personnes vulnérables, les discours sur la solidarité avec les finances publiques déséquilibrées et un endettement chronique, ce n'est que du vent.* ». Il balaie ainsi du revers de la main toutes les critiques formulées à l'égard de son gouvernement et insulte, au passage, tous les organismes qui ont défendu sans relâche et avec raison les services publics au Québec. J'invite donc le premier ministre à venir constater par lui-même l'effet « *éolien* » que causent les compressions budgétaires dans les classes de la Commission scolaire de Laval (CSDL). Le manque chronique de ressources produit ses effets se répercutant tant sur les élèves des classes ordinaires, que sur les services offerts aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Les élèves d'immigration récente subissent aussi les effets du manque de service en accueil et francisation. Et c'est sans compter que tous les élèves se retrouvent également victimes des coupes de services administrées par la CSDL au profit du renflouement de son déficit. Il ne faut pas se leurrer, les 3.5 % d'augmentation d'investissement injecté par le ministère cette année ne constituent aucunement un réinvestissement en éducation. Tout au plus, ces sommes n'ont servi qu'à soutenir l'augmentation normale des coûts de gestion du réseau.

Le gouvernement avait comme objectif de diminuer les coûts de l'éducation au Québec. Peut-être a-t-il réussi à le faire, mais il l'a fait au détriment des services à l'élève et de la réussite éducative! Force est de constater que pour le gouvernement, l'éducation n'est toujours pas une priorité.

Consultation en éducation

C'est dans ce contexte que le nouveau ministre de l'Éducation et de la Famille, Sébastien Proulx, lance une vaste consultation sur la réussite éducative. L'exercice se décline en trois volets : une consultation en ligne se déroulant jusqu'au 10 novembre, des consultations régionales qui s'étendent jusqu'à la fin novembre et finalement une journée de consultation nationale à Québec qui se tiendra le 1^{er} décembre prochain.

En un temps record, c'est-à-dire deux mois, il souhaite entendre l'ensemble des acteurs et partenaires qui gravitent autour du système d'éducation. Le but annoncé de cette consultation est de doter le Québec d'une première politique en matière de réussite éducative et d'ainsi déterminer les priorités d'action pour les prochaines années, vaste chantier, s'il en est un! Étant donné l'importance du mandat que s'est donné le ministre, il ne se donne que peu de temps pour y parvenir. On peut légitimement se questionner sur la place qu'il laissera aux enseignantes et enseignants qui sont les vrais experts en pédagogie. De la même manière, quelle importance donnera-t-il à leur message?

Le SERL se fera entendre

Bien que la démarche soit discutable, les enjeux de celle-ci sont trop importants pour rester silencieux et regarder le train passer. Le Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL) a donc décidé de se faire entendre lors du volet régional de la consultation qui aura lieu à Laval le 22 novembre prochain. Bien entendu, comme principal intervenant, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) est aussi interpellée par cette consultation. Lors de l'assemblée du 18 octobre dernier, vos collègues déléguées et délégués ont été informés des détails de la stratégie FAE. Soyez assurés que la voix des enseignantes et des enseignants, membres des syndicats affiliés à la FAE, sera entendue.

Le président,

Guy Bellemare

2. CALENDRIER DES ACTIVITÉS



Quoi ?	Quand ?	Heure ?	Où ?
Formation sur les comités école EHDAA	25 octobre 2016	17 h à 19 h	SERL
Formation sur les droits parentaux	26 octobre 2016	17 h à 20 h	SERL
Formation sur les conseils d'établissements (CE)	2 novembre 2016	17 h à 19 h	SERL
Assemblée des déléguées et délégués	8 novembre 2016	16 h 15	Château Royal
Formation sur les lésions professionnelles: Que faire?	23 novembre 2016	17 h à 19 h	SERL
Assemblée générale	29 novembre 2016	17 h 15	Horizon-Jeunesse
Assemblée des déléguées et délégués	13 décembre 2016	16 h 15	Château Royal

3. ÉQUIPES DU PRÉSCOLAIRE : **LE SERL SOUHAITE VOUS RENCONTRER!**

En réponse aux changements liés à l'organisation du préscolaire, tant au niveau de l'entrée progressive qui est maintenant réduite à trois jours, que de l'organisation des 18 minutes, le SERL désire rencontrer les équipes du préscolaire de toutes les écoles.

L'objectif vise à échanger sur les différents aspects du quotidien des enseignantes et des enseignants du préscolaire afin de recueillir leurs commentaires et leurs suggestions qui seront éventuellement repris et présentés dans les différents comités paritaires SERL-CSDL.

Les représentants syndicaux profiteront de l'occasion pour informer les membres présents des différents aspects du contrat de travail et pour leur faire

remplir un bref formulaire permettant de dresser un portrait réaliste et actuel de la situation du préscolaire à la CSDL.



4. CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE 2015-2020 NOUVEAUTÉS

4.1 CONGÉ DE MALADIE MONNAYABLE : CHANGEMENT

À partir de 2016-2017

Les jours de congé de maladie non utilisés, jusqu'à concurrence de six (6) jours, seront monnayés à la fin de l'année scolaire (5-10.36 C D)). Cette nouvelle disposition est en vigueur à partir de 2016-2017.

« Vieille banque » de congé maladie monnayable

Les journées déjà versées dans les « vieilles banques » de congé maladie monnayable et non utilisées ne seront monnayables qu'au moment où l'enseignante ou l'enseignant quittera définitivement le service de la commission scolaire ou au moment de la prise de retraite.



Ordre d'utilisation des banques de maladie (c. c. 5-10.42)

Lorsqu'une enseignante ou un enseignant s'absente pour maladie, l'utilisation des journées de maladie se fait dans l'ordre suivant :

- a) Banque de l'année en cause (c. c. 5-10.36) ;
- b) Après épuisement des jours mentionnés à l'alinéa a), l'employeur puise dans la « vieille banque » de jours de congé monnayable ;
- c) Après épuisement des jours mentionnés aux alinéas a) et b), l'employeur utilisera les autres jours non monnayables.

4.2 SUPPLÉANCE PAYÉE AU 1/1000 POUR LES PROFS RÉGULIERS ET À TEMPS PARTIEL À 100 %

L'enseignante et l'enseignant régulier ainsi que l'enseignante et l'enseignant à temps partiel à 100 % qui effectue de la suppléance en plus de sa tâche éducative a droit à la rémunération suivante :

- Pour toute période de 45 à 60 minutes : 1/1000 de son salaire annuel;
- Pour toute période inférieure à 45 min. ou supérieure à 60 min. : **(nombre de min. ÷ 45) X (1/1000)**.



4.3 DISPARITION DU FONDS ALLOUÉ AUX ÉCOLES DANS LE CADRE DE LA CLAUSE 8-2.02

L'annexe XXVIII - *Fonds alloué aux écoles dans le cadre de la clause 8-2.02* est retirée de la convention collective, mais les sommes non utilisées allouées en vertu de cette annexe dans l'Entente 2014-2015 sont reportées, par école, à l'année scolaire 2016-2017 pour utilisation complète et

finale au plus tard le 30 juin 2017. L'employeur a donc l'obligation de dépenser toutes les sommes en entier. Les conditions d'octroi sont les mêmes que celles prévues aux paragraphes 3) à 5) dans l'annexe XXVIII de l'Entente 2010-2015, soit après consultation du CPE.

5. FICHE DE RÉFÉRENCE À LA DIRECTION: EN TOUT TEMPS !

À tout moment de l'année, vous pouvez remplir un formulaire de référence à la direction dans le but de demander un service pour un ou plusieurs élèves de votre groupe.

Le formulaire est le point de départ d'une demande de service qui peut aller jusqu'à un classement pour un élève handicapé, un élève ayant des troubles de comportement (T.C.) ou des difficultés d'apprentissage (D.A.).

Ce formulaire doit être mis à votre disposition par la direction de votre centre ou école. Il est aussi disponible sur le site Web du SERL :

www.sregionlaval.ca, onglet EHDAA

Une fois le formulaire rempli et remis à votre direction, celle-ci a **10 jours pour répondre par écrit**. Le formulaire sur lequel la direction doit vous répondre est annexé à la fiche de référence.

Veuillez nous **transmettre une copie du formulaire** que vous aurez préalablement transmis à votre direction afin de nous permettre de vous appuyer dans vos démarches. Transmettez-nous également une copie de sa réponse.



⇒ Sachez qu'il n'y a pas de mauvaise façon de la remplir:

Le formulaire est l'initiateur des démarches qui permettront aux intervenantes et aux intervenants de trouver le meilleur service à l'élève, dans les meilleurs délais.

⇒ Sachez que vous êtes les experts :

Vous êtes en mesure de demander les meilleurs services pour vos élèves à partir des besoins réels. Vous devez remplir le formulaire **sans autocensure** même si on vous dit que ce n'est pas possible ou qu'il n'y a plus de ressources.

⇒ Sachez que la direction ne doit pas vous empêcher de faire une demande de référence ni vous freiner dans vos démarches:

Si c'est votre cas, vous devez communiquer avec le SERL, dans les plus brefs délais.

⇒ Sachez que vous avez le droit de vous plaindre au SERL:

La convention collective prévoit un comité de Règlement à l'amiable composé de personnes représentant le SERL et la commission scolaire auquel vous pouvez vous référer si les services offerts à vos élèves sont insatisfaisants et s'il y a des difficultés de fonctionnement au niveau du comité EHDAA de votre école.

Pour toute question: André Arsenault, responsable

6. CONSULTATION – POUR UNE POLITIQUE DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Il serait tentant de se réjouir du fait que le gouvernement du Québec lance une consultation citoyenne sur les enjeux en éducation. Après des années de vache maigre et de réformes à la pièce, le ministre Sébastien Proulx semble vouloir laisser sa marque. Or, quand on y regarde de plus près, cet exercice de consultation des acteurs de l'éducation et des citoyens tient davantage de la stratégie politique que des mobilisations historiques qui ont marqué le Québec.



À titre d'exemple, la *Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, appelée « Commission Parent » et instituée en 1961, aura tenu des travaux pendant 5 ans. Plus récemment, la *Commission des États généraux sur l'éducation* aura duré près de 2 ans.

Lancée à la hâte, le 16 septembre dernier, la consultation du gouvernement devrait se terminer en décembre. Les acteurs concernés auront donc deux mois pour se faire entendre sur un enjeu aussi fondamental que l'éducation. Qui plus est, le ministre tient à finaliser l'adoption de son projet de loi 105 avant même la fin de la consultation. Sachant que la *Loi sur l'instruction publique* est le fondement du système d'éducation et que certains voudront apporter des suggestions de modifications, il serait sage d'attendre la fin des consultations avant de l'amender.

Consultation véritable ou opportunisme politique ?

En fait, l'ensemble de la démarche proposée par le ministre sent l'opportunisme politique. Malmené par les chroniqueurs et la population, pensons au mouvement « *Je protège mon école publique* », le gouvernement a désespérément besoin de montrer qu'il se préoccupe de l'éducation.

Ainsi, cet exercice de consultation qui aurait pu être constructif ne sera probablement que de la poudre aux yeux.

Les pistes d'actions proposées dans le document de consultation n'ont, par ailleurs, rien de révolutionnaire : intervention précoce, approche orientante, virage numérique, ordre professionnel, bref

rien que nous n'ayons pas déjà entendu. De plus, certaines autres pistes d'action proposées ne font que reformuler des évidences. Par exemple, « *offrir un milieu scolaire stimulant et innovant* », « *consolider les interventions effectuées dans les services de garde éducatifs à l'enfance* » ou encore « *mettre l'éducation au premier rang des priorités de la société québécoise* ». Ce sont tous des souhaits que nous partageons, mais aucune amélioration du système d'éducation ne viendra sans un financement adéquat et récurrent. Il est plutôt ironique de voir ce gouvernement faire de l'éducation sa priorité alors que depuis qu'il est au pouvoir, il a imposé à tout le réseau scolaire des compressions budgétaires sans précédent.

La suite à la page suivante

LE SERL ET LA FAE PARTICIPERONT À LA CONSULTATION SUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

L'éducation revient enfin à l'avant-scène du débat politique. Les représentants du Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL) participeront à la consultation régionale qui aura lieu à Laval, le 22 novembre prochain. Appuyés par nos collègues de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), nous ferons entendre la voix du personnel enseignant et porterons fièrement nos revendications. Nous allons rappeler au ministre qu'aucun changement significatif ne sera possible sans que le gouvernement entende les experts que sont les enseignantes et les enseignants et tienne compte de leurs recommandations. Nous rappellerons que pour faire de l'éducation une priorité, les belles paroles ne suffisent plus, nous attendons des gestes concrets. Nous dénoncerons aussi le recours aux solutions toutes faites et aux raccourcis simplistes.

En plus de notre participation à la rencontre régionale, la FAE organisera des activités de visibilité et elle lancera plusieurs capsules de sensibilisation sur le Web afin de soutenir les revendications enseignantes.

Nous occuperons donc l'espace que le ministre nous offre, mais en ce qui concerne les résultats de cette consultation, il vaudrait mieux éviter de se réjouir trop vite.

7. FRANCISATION – SUIVI DU DOSSIER

La francisation a été mise à rude épreuve depuis le début de la présente année scolaire : diminution du nombre de contrats pour le personnel enseignant, contrats non disponibles lors des séances d'affectation et d'octroi de contrats, absence de service de francisation pour les élèves du préscolaire. Cette situation dénoncée par le SERL et amplement reprise par les médias écrits, a été portée jusque sur le plateau de l'émission *Tout le monde en parle* du 2 octobre dernier. L'extrait est d'ailleurs disponible sur la page Facebook du SERL.



La francisation...
un incontournable !

Depuis, les directions d'école ont fait leurs choix et les services de francisation devaient débuter dans la semaine du 3 octobre 2016.

En bref :

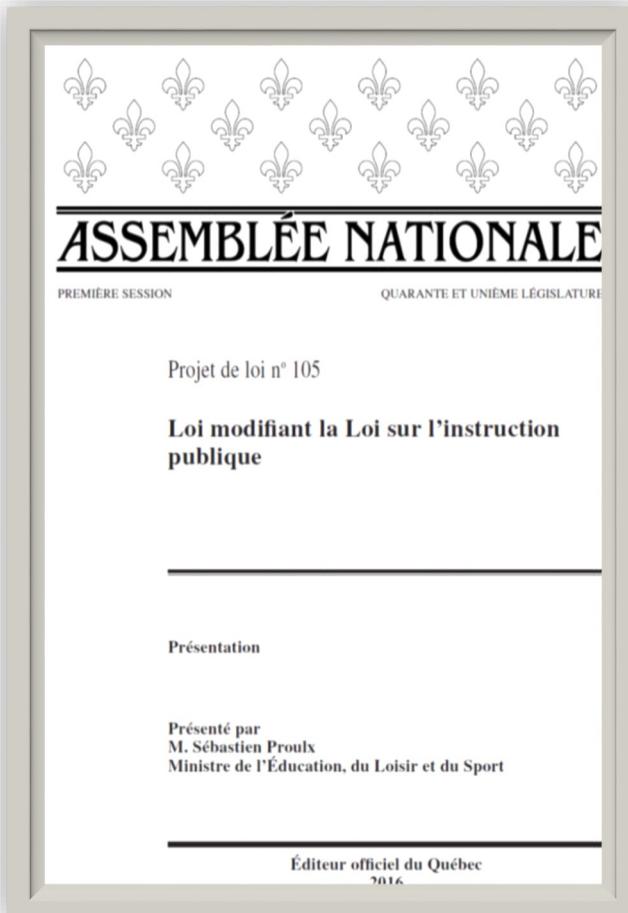
- ◆ Des contrats en francisation totalisant l'équivalent de 8,59 postes à temps plein (ETP) ont été octroyés aux enseignantes et enseignants précaires ;
- ◆ 34 écoles offrent des services de francisation variant entre 10 à 70 % : soit de 0,5 à 3,5 journées par semaine ;
- ◆ Une seule école a conservé un poste à 100 %.

Le SERL considère que le nombre de postes et contrats en francisation est nettement insuffisant et ne permet pas d'offrir un service adéquat pourtant grandement nécessaire compte tenu de l'augmentation des élèves nouvellement immigrés.



8. PROJET DE LOI 105 : LOI MODIFIANT LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Déposé par le ministre Sébastien Proulx en juin 2016, le projet de loi 105 (PL105) vient remplacer l'infâme projet de loi 86 (PL86) de son prédécesseur, François Blais. Bien que l'on puisse être satisfait que le PL105 laisse de côté de nombreux éléments négatifs du PL86, c'est un bien mince soulagement, car force est de constater que le PL105 ne prévoit absolument rien pour répondre aux revendications du personnel enseignant.



En ce sens, le PL105 rate la cible et ne répond à aucun des véritables problèmes du système d'éducation. Les modifications sémantiques ne nous sortent aucunement de la gestion axée sur les résultats et, sous des airs de décentralisation, le PL105 propose une augmentation sans précédent des pouvoirs du ministre. On évite peut-être le pire, mais pour reprendre les mots du mémoire de la Fédération auto-nome de l'enseignement (FAE), « *l'absence du pire mal ne constitue pas en soi un bien et l'on ne saurait* ».

juger favorablement le projet de loi du seul fait des reculs supplémentaires qu'il n'infligera pas à l'école publique».

Appellations nouvelles, même recette !

Prenons quelques instants pour analyser les grandes lignes du PL105. D'abord, il marque la fin du Plan de réussite, mais il ne s'agit pas d'un vrai changement, car ses éléments importants (objectifs, cibles, moyens, etc.) se retrouveront intégrés au projet éducatif. Le PL105 propose aussi la mort du Plan stratégique sauf qu'il n'y a pas de quoi se réjouir puisque celui-ci sera remplacé par un Plan d'engagement vers la réussite (PEVR). Il ne s'agit pas d'un changement, car derrière les mots différents, l'esprit de la gestion axée sur les résultats demeure. Le PL105 entraînerait aussi certaines modifications à la composition du conseil des commissaires pour augmenter la participation des parents, mais cela n'apportera pas de grands changements pour le personnel enseignant et leurs élèves.

Plus de pouvoirs aux directions d'établissement

Ensuite, il faut noter que les directions d'établissements sont celles qui s'en tirent le mieux avec l'ajout d'un comité de répartition des ressources qui sera composé de quinze (15) membres, dont le directeur général et une majorité de directions d'établissement. Ce comité aura pour mandat de soumettre des recommandations au conseil des commissaires quant à l'utilisation des ressources de la commission scolaire et il aura, dans certaines situations, plus de pouvoir que le conseil des commissaires en matière de contrôle des finances.

Un pied dans nos classes...

L'aspect le plus inquiétant est, sans aucun doute, l'introduction de nouveaux articles 459 qui viennent donner le pouvoir au ministre de prescrire des modalités aux commissions scolaires (459.3), de déterminer des orientations, des objectifs ou des cibles devant être pris en compte dans l'élaboration du PEVR et de s'immiscer dans leurs pratiques de gestion (459.5 et 459.6). Que le ministre se mêle des affaires des commissions scolaires n'inquiètera sans doute pas le commun des mortels, mais le personnel enseignant a tout à craindre. En effet, via les dispositions de l'article 459.3, le ministre prescrit des façons de faire

Suite à la page suivante

aux commissions scolaires, qui elles, doivent s'assurer de l'adéquation des projets éducatifs des écoles avec les modalités prescrites par le ministre. Quand on sait que le projet éducatif fixe des obligations au personnel enseignant, il y a tout lieu d'être inquiet des conséquences pour notre autonomie professionnelle, car pour le ministre, obtenir le pouvoir de s'ingérer dans le projet éducatif revient à dire qu'il obtient le droit de mettre le pied dans la classe et de s'ingérer dans nos pratiques.

Une augmentation de l'autonomie professionnelle réclamée

En fin de compte, le PL105 ne constitue pas une solution aux nombreux problèmes qui accablent l'école publique et il n'apportera certainement pas plus d'autonomie au personnel enseignant. La FAE a proposé des modifications aux articles 19, 22 et 96.15, notamment, afin de redonner de l'autonomie professionnelle

au personnel enseignant. En ce sens, les ministres se succèdent, mais aucun d'entre eux ne semble sérieusement vouloir tenir compte des recommandations du personnel enseignant représenté par la FAE.

**Le gouvernement affirme vouloir reconnaître
l'autonomie du personnel enseignant et
valoriser davantage la profession ; or le
personnel enseignant n'en peut plus
des belles paroles.**

Dire que nous sommes importants n'est plus suffisant, le gouvernement doit être conscient que les enseignantes et les enseignants du Québec attendent des gestes concrets de reconnaissance et de respect.



9. PERFECTIONNEMENT POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Les frais générés par un perfectionnement qui n'est pas un congrès, un colloque, une conférence ou un cours universitaire peuvent être remboursés par le biais du budget de mise à jour décentralisé.

Ce budget est accessible par le biais de votre conseil de participation enseignante (CPE). Il faut premièrement officialiser sa demande en déposant l'annexe 3A au CPE. Lorsque le CPE siégera, il aura à décider s'il accepte ou non votre demande. Une réponse vous sera communiquée selon la procédure convenue par le CPE.

Le CPE devrait, idéalement, se prémunir d'une politique de remboursements des frais de perfectionnement. Cette politique devrait, idéalement, être proposée en assemblée générale. Voici quelques questions à se poser lors de l'élaboration d'une politique de remboursement :

- Est-ce qu'il y a un montant maximum pour une même personne?
- Est-ce qu'il y a un nombre maximum d'activités pour une même personne?
- Acceptons-nous de rembourser les frais admissibles « au centralisé » lorsque l'enseignante n'y a pas accès?
- L'admissibilité est-elle la même pour tous les enseignants (réguliers, à contrat, suppléance, à la leçon)?

ATTENTION



Pas de CPE = pas de budget

Les membres du comité paritaire refuseront notamment les demandes suivantes :

- Libération pour construire du matériel pédagogique, pour planifier ou pour effectuer de la correction;
- Libération pour organiser ou participer à une sortie éducative ou une activité étudiante.

10. COMITÉ GÉNÉRAL DE CONSULTATION : INFOS EXPRESS

10.1 NOUVELLES CONSTRUCTIONS D'ÉCOLES

La Commission scolaire de Laval (CSDL) nous a récemment annoncé l'ouverture de deux nouvelles écoles primaires. La première école sera une nouvelle construction qui sera située à Duvernay Est, dans le secteur Val-des-Ruisseaux, tout près du pont de l'autoroute 25. La deuxième école occupera les locaux actuellement utilisés par le Centre de qualification professionnelle et d'entrepreneuriat de Laval (CQPEL), situé sur le boulevard de la Concorde, à Pont-Viau. Des travaux de réfection sont prévus en lien avec ce changement. Quant au CQPEL, il sera relocalisé dans un autre bâtiment sur le chemin du Trait-Carré à Laval-des-Rapides.

**Si les travaux avancent au rythme souhaité,
ceux-ci devraient se terminer en août 2017.**



10.2 LES RATÉS DU SERVICE DE REPROGRAPHIE



Vous êtes nombreux à nous faire part de difficultés importantes avec le service de reprographie (perte de documents, retards).

La situation est clairement insupportable et nous avons fait les représentations nécessaires auprès de la Commission scolaire de Laval (CSDL).

Les représentants de la CSDL nous ont dit reconnaître la problématique et évaluer différentes possibilités.

La CSDL nous tiendra informés des développements.

Années après années, plusieurs enseignantes et enseignants précaires doivent compter sur des prestations d'assurance-emploi pour survivre.

Le SERL invite donc ses membres à participer activement à la campagne organisée par l'organisme **Les Sans-Chemise** et à visiter leur site Web au:

sanschemise.org



**L'ASSURANCE-EMPLOI
C'EST IMPORTANT
POUR TOUT LE MONDE !**

- Les chômeuses et chômeurs

 **Les Sans-Chemise**
sanschemise.org

11. JOURNÉE MONDIALE DES ENSEIGNANTS

C'est dans une ambiance festive que s'est déroulé le rendez-vous annuel des enseignantes et des enseignants de Laval tenu le 5 octobre dernier à la Cage aux sports de Laval dans le cadre de la *Journée mondiale des enseignants et de la Semaine pour l'école publique* (SPEP).

Il s'agissait de la 19^e édition de ce rendez-vous annuel organisé par le SERL durant lequel plus de 250 enseignantes et enseignants ont répondu à l'invitation.

Le conseil d'administration du SERL avait également convié à cette activité sociale mesdames Nathalie Morel et Claire Pimparé, respectivement vice-présidente de la FAE et porte-parole de la SPEP, qui ont généreusement accepté de venir saluer les enseignantes et enseignants présents. C'est avec enthousiasme qu'elles ont rencontré les membres du syndicat.

Madame Pimparé a livré une allocution remarquée durant laquelle elle a témoigné de sa reconnaissance envers le personnel enseignant. Elle a souligné être personnellement touchée par la qualité du travail effectué par les enseignantes et les enseignants des écoles et des classes spécialisées. Ayant une petite-fille souffrant d'un handicap, elle a pu constater le dévouement du personnel enseignant ainsi que les progrès immenses réalisés par sa petite-fille depuis son arrivée dans une classe spécialisée. C'est au son d'une salve d'applaudissements chaleureux que s'est terminé ce discours visiblement apprécié des membres du SERL.

Les membres du conseil d'administration accompagnés de M^{mes} Nathalie Morel et Claire Pimparé



Avec le succès de cette activité, il est fort à parier que la tradition se poursuivra l'an prochain!

**5 OCTOBRE
JOURNÉE MONDIALE DES ENSEIGNANTES
ET DES ENSEIGNANTS**

L'éducation est une richesse collective à défendre farouchement.

Merci aux enseignantes et aux enseignants des écoles publiques de Laval d'y croire !



CONCOURS



héros

les idées
voyagent plus loin en
liberté



Du 17 octobre 2016
au 24 mars 2017

Soumettez un projet sur le thème de la liberté d'expression
et courez la chance de gagner l'un des nombreux prix.

Pour en savoir davantage, rendez-vous à
lafae.qc.ca/heros ou suivez-nous sur

Mouvement héros – FAE



lafae.qc.ca